



Escroquerie - peine encourue - ferme ? sursis ?

Par **janetvanderk**, le **26/01/2012** à **13:57**

Bonjour, mon ami est en détention provisoire depuis le mois d'avril 2011 pour des faits d'escroquerie à la carte bleue. C'est une connaissance qui l'a dénoncé étant donné qu'il s'était fait arrêter lui-même pour les mêmes faits mais en tant que récidiviste. Je tiens à préciser que mon ami avait un casier complètement vierge à son entrée en détention. L'instruction a suivi son cours et nous en sommes aujourd'hui à attendre la confrontation qui aura lieu entre le récidiviste délateur et mon ami qui aura lieu le 30/01/2012. Je pense que devrait suivre le jugement. Pensez-vous que mon ami sera condamné à de la prison ferme ? si oui combien à peu près ? ou alors aura-t-il seulement du sursis étant donné que son casier était vierge ? Sa détention provisoire dure normalement jusqu'au 05/04/2012, cela fera un an qu'il est là-bas. merci de vos réponses. Je voudrais tellement qu'il rentre à la maison.